138423 - Le hadith d'Abou Moussa et Houdhayfah selon lequel le nombre des takbiir (Allah akbar) à prononcer dans le cadre de la prière marquant la Fête est de quatre à l'instar de la prière faite pour les morts

La question

Abou Dawoud cite dans ses Sunan au chapitre sur les takbiir ce hadith : Muhamamd ibn al-Alaa et Ibn Abi Ziyaad nous ont raconté dans presque les mêmes termes d'après Zayd ibn Habbab d'après Abdour Rahman ibn Thwbaan d'après son père d'après Makhoul qu'Abou Aicha, un proche compagnon d'Abou Hourayrah, l'avait informé que Said ibn al-As avait interrogé Abou Moussa al-Achari et Houdhyfah ibn al-Yaman sur la manière dont le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) prononçait les takbiir dans les prières marquant les Fêtes de fin de Ramadan et du Sacrifice. Abou Moussa lui dit: **«Il prononçait quatre takbiir comme il le faisait dans la prière faite pour les morts.»** Houdhayfah dit: **«Il a raison.»** Abou Moussa dit:**«C'est ce que je faisais quand j'étais affecté à Bassora.»** Abou Aicha dit:**«J'étais là aux côtés de Said ibn al-As.»** Cheikh al-Albani dit que le hadith est bon et authentique. Ce hadith a-t-il été jugé authentique par un autre qu'al-Albani? Qu'en pensez vous?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

Premièrement, ce que confirment de nombreux hadiths hautement attribué est que le nombre des takbiir dans la prière marquant la Fête est de 7 dans la première rakaa en plus du takbiir d'entrée en prière et de 5 dans la seconde rakaa en plus du takbiir de redressement.

D'après Abdoullah ibn Amre ibn al-As (P.A.a), le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Le nombre des takbiir à prononcer dans la prière marquant la Fête de fin de Ramadan est de 7 dans la première rakaa et de 5 dans la seconde, et la récitation du Coran, doit suivre la série de takbiir dans les deux cas.»** (Rapporté par Abou Dawoud,1151).

At-Tirmidhi a rapporté qu'al-Bokhari a jugé ce hadith authentique. Voir Tartiib al-Ilal al-kabiir (154). Le hadith est jugé bon par an-Nawawi dans al-Khoulassah (2/831) et jugé authentique dans Sahih Abou Dawoud.

D'après Kathir ibn Abdoullah d'après son père d'après son grand père, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) prononçait dans la prière marquant les Deux Fêtes 7 takbiir dans la première rakaa et 5 dans la seconde avant de passer à la récitation (du Coran) (Rapporté par at-Tirmidhi, 536). Kathir ajoute: dans le même chapitre, on a rapporté des hadiths reçus d'Aicha, d'Ibn Omar, d'Abdoullah ibn Amre. » Le hadith transmis par le grand père de Kathir, Amre ibn Awf al-Mouzani, est bon, voire le meilleurreçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sur le sujet.»

At-Tirmidhi a rapporté ces propos d'al-Bokhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde):**«Rien sur ce chapitre n'est plus sûr que ce hadith. C'est ce j'adopte.»** Tartiib al-Ilal al-kabiir (153).

Un nombre important d'ulémas ont retenu ces hadiths au par avant appliqués par un grand nombre de compagnons et de leurs successeurs immédiats.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« Selon notre doctrine, la première rakaa compte 7 takbiir et le seconde 5. Ce qu'al-Khattabi a rapporté dans Maaalim as-sunan d'après la majorité des ulémas. L'auteur d'al-Haawi l'a rapporté d'après la majorité des compagnons et de leurs successeurs. Il l'a attribué à ibn Omar, à Ibn Abbas, à Abou Hourayrah, à Abou Said al-Khoudry , à Yahya al-Ansari, à az-Zouhri, à Malick à Al-Awzaai, à Ahmad et à Isaac.

Al-Mahamili l'a rapporté d'après Abou Bakre as-Saddiq, Omar, Ali, Zayd ibn Thabit et Aicha (P.A.a). Al-Abdari l'a rapporté d'après al-Layth, Abou Youssouf et Dawoud.» Extrait d'al-Madjmou (5/24-25).

Deuxièmement, s'agissant des hadiths hautement attribués qui vont dans le sens contraire de ce qui précède comme le hadith cité par l'auteur de laquestion, beaucoup d'ulémas les ont jugés faibles pour les raisons suivantes:

1.La chaîne de ses rapporteurs contient Abdourrahman ibn Thabit ibn Thawbaan. L'imam Ahmad dit de lui que ses hadiths sont contestables. Ailleurs, il dit qu'il n'était pas fort en matière de hadith. Ibn Maain dit dans une version qu'il est faible. Pour an-Nassai, il est faible. Mais Abou Hatim l'a jugé sûr. Ibn Maain dit (dans une autre version) qu'il ne représente aucun inconvénient. Voir Tahdhiib at-Tahdhiib (6/151).

2. La chaîne contient Abou Aicha, le proche d'Abou Hourayrah, qui est un inconnu selon Ibn Hazem, Ibn al-Qattan et adh-Dhahabi comme il est affirmé dans Bayan al-Wahm (4/44) et dans Mizaan al-Itidal (4/543).

3.La version ci-dessus cité contredit d'autres versions plus célèbres et plus sûres. Il s'y ajoute qu'Abou Moussa et Houdhayfah ont évoqué la prononciation de 4 takbiir en l'ont attribué à Ibn Massoud et ne l'ont pas reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)

Al-Bayhaqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Le rapporteur du hadith est contredit dans deux aspects:l'un est la haute attribution du hadith. L'autre consiste dans la réponse d'Abou Moussa.

Ce qui est plus largement connu à propos de cette histoire, c'est que les rapporteurs du hadith l'ont attribué à Ibn Massoud et que ce dernier l'a donné comme un avis à celui qui l'a reçu de lui mais il ne l'a pas attribué au Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui).

Abou Isaac as-Soubayi l'a rapporté d'après Abdoullah ibn Moussaou d'après ibn Abi Moussaselon lequel Said ibn al-Assenvoya à Ibn Massoud et à Houdhayfah et à Abou Moussa et les interrogea sur les takbiir prononcés dans la prière marquantla Fête . Les rapporteurs s'en référèrent à ibn Massoud qui dit: tu prononces 4 takbiir avant de réciter le Coran. Une fois la récitation terminée, tu prononces le takbiir avant de t'incliner. Ensuite tu te relèves pour procéder à la deuxième rakaa et récites le Coran avant de prononcer les takbiir.

Abdourrahman est ibn Thabit ibn Thawbaan jugé faible par Yahya ibn Maain tout en disant qu'il était un homme vertueux. An-Nou'man ibn al-Moundhir l'a rapporté d'après Makhoul d'après l'envoyé d'Abou Moussa et de Haoudhayfa d'après ces deuxderniers d'après le Messager

(Bénédiction et salut soient sur lui) sans citer le Messager. Il dit : à l'exception du takbiir d'entrée en prière et de celui qui précède l'inclinaison.» Voir as-Sunan al-Koubra (3/289).

Al-Khattabi a dit:**« Il (Abdourrahman) a rapporté d'Abou Dawoud sur ce chapitre un hadith faible qu'il a cité.»** Voir Maalim as-Sunan (1/251).

Ibn Hazem (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit: **«Il (le hadith) n'est pas authentique.»**Voir al-Mouhalla (5/84).

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **«Il est faible.»** Voir al-Moughni (3/270).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:**«C'est un hadith faible.»** Voir al-Madjmou' (5/25). Ibn Abdoul Hadi l'a jugé faible dans Tanquih at-Tahquiq (2/93).

Voici un autre hadith:«L'un des compagnons du prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a dirigé la prière au cours d'un jour de fête puis il a prononcé quatre takbiir puis quatre autres takbiir. A la fin de sa prière ,il se retourna vers nous et dit:**«N'oubliez pas; c'est comme les takbiir que vous faites dans la prière pour les morts. Il dit ceci en faisant un geste des doigts tout en pliant la pouce.»** (Rapporté par at-Tahawi dans charh maani al-Attaar (4/3345).

Ali ibn Abdourrahman et Yahya ibn Outhmane nous a raconté en disant Abdoullah ibn Youssouf nous a rapporté que Yahya ibn Hamzata a dit: Al-Wadhiiibn Atta nous a dit que Quassim Aba Abdourrahman lui a raconté d'après un des compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ce dernier a dit...puis il cite le hadith.

At-Tahawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **«La chaîne de ce hadith est bonne. Abdoullah ibn Youssouf, Yahya ibn Hamzah, al-Wadhiin et al-Qassim sont tous de rapporteurs dignes de confiance parce que connus pour l'exactitude de ce qu'ils rapportent. Ils ne sont pas comme ceux dont nous avons reçu les premières traditions. Si ce qui relève de ce chapitre (la transmission du hadith) n'est acceptables que si la chaîne**

de transmission est fiable, ce dernier hadith mérite mieux d'être retenu que ce qui le contredit.» Al-Albani est du même avis dans as-silislah as-sahihah (2997).

Cependant, même si Ibn Maain et Ahmadont dit de Wadhiin ibn Ata qu'il ne représente aucun inconvénient, des ulémas l'ont remis en casue. Al-Walid ibn Mouslim dit de lui qu'il était un orateur mais n'était pas fort en matière de hadith. Muhammad ibn Saad dit de lui qu'il était faible en hadith. Al-Djozdjani dit de lui que son hadith est peu fiable. Abou Hatim dit de lui qu'on peut accepter (certains de ces hadith) comme on peut rejeter (certains de ces hadith). Ibrahim ibn Isaac al-Harbi dit de lui qu'il est moins sûr que les autres. Abdoul Baqui ibn Qanii dit de lui qu'il est faible.» Voir Tahdhiib at-Tahdhiib (3/291).

Cela étant, les hadiths qui évoquent 7 takbiir dans la première rakaa et 5 dans seconde sont plus nombreux et plus authentiques et partant méritent mieux d'être retenus, d'autant plus que la majorité des compagnons et des jurisconsultes les ont mis en pratique.

Al-Bayhaqui (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **«Le hadith transmis grâce à une chaîne ininterrompue ajouté à la pratique des musulmans mérite mieux d'être suivi.»** Voir as-Sunan al-koubra (3/291).An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **«Ceux qui ont rapportéles traditions sur lesquelles je m'appuie sont plus nombreux et ont la mémoire plus fidèles et sont plus sûrs et jouissent de surcroit d'un surplus (de crédibilité). Allah le sait mieux.»** Voir al-Madjmou' (5/25).

On a déjà vu l'avis de l'imam al-Bokhari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) à propos du hadith évoquant les takbiir portés à 7 dans la première rakaa et à 5 dans la seconde, avis selon lequel la version allant dans ce sens est la plus exacte de toutes les autres versions concernant la question.

Troisièmement, il est rapporté d'après Ibn Massoud (P.A.a) qu'il prononçait 4 takbiir dans lapremière rakaa et 4 encore dans la seconde. On a reçu d'autrescompagnons d'autres avis.» Voir Moussannaf d'Ibn Abi Chaybah (2/78-81).

Cela dit, la question relève de celles qui font l'objet d'un effort de réflexion personnel, questions à propos desquelles tout musulman retient ce qui lui semble mieux argumenté sans remettre en

question l'avis contraire.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Si on faisait le contraire et portait les takbiir à 5 dans la première et dans la seconde ou à 7 dans les deux rakaa, selon ce qui ce qui a été rapporté de compagnons, l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le nombre des takbiir fait l'objet d'une divergence de vues au sein des compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), tout cela est permis. Autrement dit, l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) pensait que l'affaire est l'objet d'une grande latitude et quesi on prononçait les takbiir d'une manière différente de ce qui a été rapporté des compagnons, cela ne ferait l'objet d'aucun inconvénient.

Voilà l'approche de l'imam Ahmad (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).Il pensait que quand les ancêtres développaient des divergences à propos d'une question et qu'aucune partie ne disposait d'un texte tranchant, il est permis à chacun de suivre l'avis de son choix. Cela est dû à son respectdes propos des compagnons. C'est ce qui lui faisait dire qu'en l'absence d'un texte tranchant (en faveur d'un avis), le sujet controversé reste l'objet d'une grande latitude. Nul doute que cette approche de l'imam Ahmad est plus à même de rassembler la umma et réaliser une convergence.

Certains considèrent que la divergence qui porte sur une question à propos de laquelle il est permis d'avoir des points de vue différents justifie la division et la dissension. Ceux-là vont jusqu'à juger égarés leurs frères alors que ce sont eux-mêmes qui sont les vrais égarés. Cette épreuve s'est répandue davantage ànotre époque en dépit de ce que celle-ci comporte en fait d'éléments justifiant l'optimisme qu'inspire le réveil de la jeunesse. Car l'épreuve peut entraver le réveil et nous replonger dans une profonde torpeur à cause des divisions. En effet, celles-ci sont telles que quand quelqu'un voit que son frère (en religion) soutient sur un objet de réflexion personnelle qui ne fait l'objet d'aucun texte tranchant , il se met à éloigner les gens de lui, à le remettre en cause , voire à l'injurier.

Voilà une vraie épreuve qui ne fait plaisir qu'aux ennemis du réveil en question. Car les ennemis disent que l'appel des autres s'embourbe dans des difficultés et que ses tenants s'empêtrent dans des tiraillements. Les choses en sont arrivéesau point que les uns nourrissent

pour leurs frères en religion unehaine plus forte que celle qu'ils ont pour les débauchés. A Allah ne plaise. Ceci est indubitablement préjudiciable (à toute la communauté).

Il convient que les étudiants prennent conscience de ce qui résulte de cette situation en termes de préjudice pour nous tous. Avez-vous reçu une révélation divine prouvant que votre avis est juste? Si vous n'avez pas reçu une révélation allant dans cesens, comment savez-vous que vous avez raison? Peut-être c'est votre vis-à-vis qui a raison et vous tort?

Voilà la réalité. Personne en ce moment ne reçoit une révélation divine. Le livre et la Sunna sont entre nos mains. Quant une question est susceptible de faire l'objet d'un effort de réflexion personnel, que chacun excuse son frère en ce qui concerne le résultat de sa réflexion. Il faut engager un dialogue utile entre les tenants des différents point de vueen l'absence des autres (partisans) car ceux-ci peuvent tirer du dialogue des conclusions que les deux parties n'entérinent pas. Les deux parties peuvent parvenir à une entente alors que les autres (les partisans) continuent même après l'entente de nourrir des sentiments (opposés). Satan les exploite pour semer l'inimitié en leur sein, ce qui prolonge notre épreuve.

Je dis (Ibn Outahymine): Puisse Allah réserver une bonnerécompenseà l'imam Ahmad pour sa belle approche selon laquelle **«Quand les ancêtres développaient des divergences à propos d'une question et qu'aucune partie ne disposait d'un texte tranchant, il est permis de suivre l'avis de son choix, le sujet controversé restant l'objet d'une grande latitude.»** Voir ach-Charh al-moumt'i (5/136-138). Voirà toutes fins utiles la réponse donnée à la question n° 36491.

Allah le sait mieux.